

Avis d'appel d'offres national restreint N° 12/DG/ONA/2013

L'Office National de l'Assainissement lance un Appel d'Offres national restreint, pour la réalisation de la station d'épuration des eaux usées par lagunage naturel de la ville d'Illizi d'une capacité de 40 000 Equivalents. Habitants, ainsi que sa mise en service industrielle durant une période de six (06) mois.

Les soumissionnaires doivent répondre aux deux (02) conditions d'éligibilité suivantes:

Entreprise qui soumissionne seule

Condition C1

Les soumissionnaires doivent obligatoirement disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelles dans le domaine de l'hydraulique comme activité principale, catégorie VII au minimum en cours de validité conformément au décret n° 93-289 du 28 Novembre 1993, modifié et complété codes : 34-708 et 34-709 relatifs respectivement aux traitements des eaux, et équipements électriques, électromécaniques et hydrauliques.

Condition C2

Avoir réalisé « le génie civil », au cours des dix (10) dernières années d'une (01) station d'épuration des eaux usées de type biologique ou d'ouvrages hydrauliques importants (réservoir de capacité \geq à 5 000 m³, barrage et retenue collinaire dont les travaux de remblais \geq à 500 000m³ et station de traitement d'eau potable de capacité \geq à 6 000 m³/j).

La référence justifiant la condition C2 doit être accompagnée d'une attestation de bonne exécution délivrée par les Maîtres d'Ouvrage concernés.

Cas de groupement

- Le Chef de file considéré comme membre du groupement doit répondre à la première condition. Les entreprises partenaires doivent disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelles dans le domaine de l'hydraulique, ou Travaux Publics, avec hydraulique comme activité secondaire codes 34.708, 34.709 et 34.705, catégorie VI au minimum conformément au décret n° 93-289 du 28 Novembre 1993 modifié et complété.

- Le Chef de file doit être majoritaire. - **N. B. :** Si l'une des conditions C1 ou C2 mentionnées ci-dessus n'est pas satisfaite par un soumissionnaire, son offre sera considérée comme non éligible et sera donc écartée.

Le retrait du dossier d'Appel d'offres se fera sur présentation d'un reçu de virement d'un montant de quinze mille (15 000) dinars algériens au compte N°003 00638 301141300058, ouvert auprès de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural - Agence Birkhadem.

Le dossier d'appel d'offres pourra être retiré dès parution du présent avis d'appel d'offres près du bureau des marchés de l'Office National de l'Assainissement (ONA).

Sis au Carrefour Sidi Arcine - Route de Baraki- Alger.

Fax : 00 213 021 76. 20. 37 / 00 213 021 76. 20. 40

Les offres accompagnées des pièces exigées par le dossier d'appel d'offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée.

Les soumissionnaires doivent présenter leurs offres sous double pli séparé (pli technique et pli financier) et ce comme suit :

Une enveloppe intérieure «A» cachetée contenant l'offre technique portant la mention « offre technique » avec nom et adresse du soumissionnaire.

Les soumissionnaires fourniront sans exception les pièces suivantes:

Enveloppe A - Pli Technique

A1. Lettre de présentation du soumissionnaire datée et signée

A2. Déclaration à souscrire datée et

signée

A3. Attestation de visite des lieux

A4. Le cahier des charges paraphé à chaque page et signé

A5. Le protocole d'accord du groupement, s'il y a lieu

A6. Indication ou liste des sous-traitants

A7. Les pouvoirs du (ou des) signataire(s)

A8. Le dossier fiscal et parafiscal, constitué des documents suivants :

- Le numéro d'identification fiscale (NIF)

- Un extrait de rôle

- Attestations parafiscales

- Un extrait de casier judiciaire

- Attestation de dépôt légal des comptes

A9. Les renseignements administratifs :

- Les statuts de l'entreprise

- Le registre de commerce

- les bilans financiers des trois (03) dernières années 2010-2011 et 2012.

A10. Les références professionnelles.

A11. Le certificat de qualification et de classification professionnelle.

A12. Dossier de synthèse technique et capacité organisationnelle du projet.

A13. Mémoire technique.

Moyens humains prévus pour les différentes tâches décrites dans le calendrier :

- Personnel d'exécution affecté au chantier durant la phase de réalisation et personnel de la mise en service industrielle de la station.

- Liste nominative avec les curriculum vitae du personnel d'encadrement des travaux et de la mise en service industrielle de la station, et notamment le CV du Directeur de Projet

- Liste complète des moyens matériels prévus pour les différentes tâches décrites dans le calendrier (Type, immatriculation, puissance, âge, nombre, rendement, etc.).

A14. Le programme de formation du personnel exploitant.

A15. Le ou les calendrier(s) prévisionnel(s) d'exécution.

A16. Engagement de garantie des équipements et des ouvrages.

A17. Déclaration de probité pour le soumissionnaire.

- Une enveloppe intérieure « B » cachetée contenant l'offre financière portant la mention « offre financière » avec nom et adresse du soumissionnaire.

Enveloppe B - Pli financier :

B1. La Soumission datée et signée.

B2. Le bordereau des prix unitaires.

B3. Le détail estimatif et quantitatif.

B4. Le sous détail de chaque prix.

Ces deux enveloppes « A » et « B » seront dans une troisième enveloppe extérieure « C » qui devra être anonyme et comporter obligatoirement la mention suivante :

Office national de l'assainissement

Appel d'offres national restreint
Soumission pour la réalisation de la station d'épuration des eaux usées par lagunage naturel de la ville d'Illizi (wilaya d'illizi)

Soumission à ne pas ouvrir

La durée accordée aux soumissionnaires pour la préparation des offres est de 120 jours à partir de la première publication de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP.

Le jour et l'heure limite de dépôt des soumissions correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres à 09 heures 30mn.

L'ouverture des plis techniques et financiers se fera le même jour à dix (10) heures, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant « la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois » à partir de la date de l'ouverture des plis.

Les offres non conformes à la réglementation en vigueur seront écartées.